

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Corrèze

Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général

Affaire suivie par : Christophe Jasson Secrétaire général Tél : 05 87 01 20 23

Mél: ce.secretaire.general.ia19@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat BP 314

19011 Tulle Cedex

Tulle, le 21 octobre 2022

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet: dispositif académique « STOP DISCRI ».

PJ: plaquette d'information.

En application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que sa <u>déclinaison académique</u>, prévoient la mise en place obligatoire d'un dispositif permettant de recueillir les signalements des personnels qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes, et de traitement des faits signalés. Les témoins de tels actes peuvent également saisir le dispositif.

Engagée pleinement dans l'accompagnement de son personnel, l'académie de Limoges a donc créé une <u>cellule</u> <u>d'écoute « STOP DISCRI »</u>. Cette structure, opérationnelle depuis mai 2022, est composée d'une équipe de professionnels respectant une charte de déontologie. La plaquette d'information jointe présente les modalités de saisine de la cellule.

Signé

Dominique MALROUX